

LE CERTIFICAT DE CAPACITÉ

Comment obtenir son certificat de capacité ?

Pour obtenir son certificat de capacité, il faut envoyer sa demande par courrier à la préfecture de son lieu de résidence, en l'adressant à la DSV.

Le Certificat de Capacité a été créé par la loi 99-5 du 6 janvier 1999.

Le Certificat de Capacité est délivré selon une des 3 modalités suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme mentionné dans l'Arrêté ministériel,
- Ou justifier d'une expérience professionnelle d'au moins TROIS ans (à titre principal),
- Ou obtenir une attestation de connaissances après avoir réussi l' « évaluation des connaissances requises pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques » dans un établissement habilité.

Chaque préfecture et/ou DDSV a des exigences spécifiques. Elles ont leur propre lecture et interprétation des textes. C'est pour cela que d'un département à l'autre, on n'obtient pas son certificat de capacité à partir des mêmes éléments. Les renseignements sont à demander auprès de la DDSV.

Il peut être demandé de passer une évaluation de connaissances à partir d'un Questionnaire à Choix Multiples, Q.C.M. La DDSV de chaque département communique la liste des établissements agréés. Il faut acquitter un droit.

DDSV : Direction Départementale des Services Vétérinaires

LE DOSSIER DE DEMANDE COMPREND :

- La fiche de renseignements personnels :
 - Les nom et prénoms, date de naissance du postulant ;
 - L'adresse complète du domicile du postulant ;
 - La dénomination et l'adresse précise de l'établissement ou de l'élevage où le postulant exerce son activité.
- La copie de la déclaration d'activité, telle que précisée au 1o du IV de l'article L. 914-6 du code rural, de l'établissement ou de l'élevage concerné (récépissé de déclaration à la DSV);
- La copie de la carte d'identité du demandeur ;
- Une déclaration sur l'honneur de non-condamnation pour infraction aux dispositions législatives et réglementaires afférentes à la protection et à la santé des animaux ;
- Un curriculum vitae permettant d'apprécier l'expérience du postulant s'agissant de l'activité pour laquelle il sollicite le certificat de capacité et le cadre dans lequel il a eu l'occasion d'exercer cette activité ; il est accompagné des pièces justifiant les déclarations qui y sont portées ;
- L'un des justificatifs suivants, selon le cas :
 - Expérience professionnelle de 3 ans minimum
 - Possession d'un diplôme, titre ou certificat figurant sur une liste publiée par arrêté ministériel.
 - Attestation de connaissance délivrée par le directeur régional de l'agriculture et de la forêt.
- Copie de diplôme de formation qualifiante requis pour l'octroi du certificat de capacité et mentionné à l'article 1er du décret du 23 octobre 2000 susvisé.

L'Expérience professionnelle est justifiée par la présentation de justificatifs d'au moins 3 années, continues ou discontinues,

D'activité principale salariée ou indépendante.

Ou s'il s'agit d'une expérience relative aux soins et à la protection des animaux, comportant une activité (au minimum à mi-temps) au contact des animaux dans une fondation ou une association de protection des animaux par la présentation de justificatifs constitués d'attestations délivrées par les établissements au sein desquels il a exercé son activité pendant une période d'au moins 3 années, continues ou discontinues.

LETTRÉ DE DEMANDE

Prénom Nom

Adresse

CP Ville

Ville, le 2 avril 2009

Direction Départementale des Services Vétérinaires de Haute-Savoie

Service santé et protection animales

Attn : *Martine Avet-Loiseau*

9 rue Blaise Pascal

74603 SEYNOD CEDEX

Objet : Demande de Certificat de Capacité animaux domestiques

V/Réf :

Madame,

Je sollicite une demande de Certificat de Capacité « animaux domestiques » :

Pour le transit, l'entretien, l'élevage, la présentation au public d'animaux d'espèces domestiques.

Veillez trouver ci-joint, mon dossier de demande de Certificat de Capacité « animaux domestiques ».

Ce dossier est relatif à l'installation sise à mon domicile :

Adresse

CP Ville

Ma demande est établie afin de mettre mon activité en conformité avec les dispositions du Code Rural.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Prénom Nom

Documents joints :

- Fiche d'information ;
- Curriculum vitae ;
- Déclaration sur l'honneur.

Justificatifs joints :

- Copie de la déclaration d'activité, telle que précisée au 1o du IV de l'article L. 914-6 du code rural, de l'établissement ou de l'élevage concerné et récépissé de déclaration à la DSV.
- Copie de la carte d'identité
- Copies des diplômes (4);
- Copie de déclaration des établissements sportifs.

FICHE D'INFORMATION

- Nom :
- Prénom :
- Date de naissance :
- Profession : Musher Professionnel
- Dénomination de l'établissement :
- Adresse :
- Téléphone :
- Adresse mail :

Fonction dans l'établissement :

- Responsable d'établissement d'activités physiques et sportives ;
- Entretien des animaux : nourriture, suivi sanitaire,
- Gestion de la reproduction,
- Élever, entraîner, dresser les chiens pour les activités de traîneau à chiens,
- Entretien des locaux : nettoyage, aménagement...
- Fabrication et suivi du matériel technique (traîneaux)
- Accompagnement du public.

Acquisition des connaissances

Une note présentant les modalités d'acquisitions des compétences (études, stages, visites, bibliographies, etc...) et leur enrichissement. Joindre tout document de nature à justifier celles-ci.

Les dernières modifications du Code Rural stipulent qu'une personne déposant une demande de Certificat de Capacité doit avoir effectué des stages dans des établissements d'élevage publics ou privés, titulaires du certificat de capacité pour les espèces indiquées dans ce dossier. Une conférence organisée par une personne titulaire du certificat de capacité pour les espèces qui vous intéressent peut être comptabilisée dans les heures de formation théorique, à condition que l'orateur en question fasse un justificatif écrit indiquant le nombre d'heures de formation dispensées à l'occasion de cette conférence.

Les demandeurs ayant des diplômes dans le domaine de la zoologie ou de la zootechnie peuvent être dispensés de ces stages de formation théorique et pratique, mais doivent pour cela fournir des pièces attestant leur formation et leurs diplômes.

Informations relatives à l'élevage

- Information sur les spécimens hébergés et/ou détenues :

[Indiquer, de préférence dans un tableau pour une présentation bien nette, le détail de toutes les espèces détenues ou à détenir.]

- Le nom vernaculaire de l'espèce détenue
- Le nom scientifique de l'espèce
- Le nombre d'individus mâles
- Le nombre d'individus femelles

- Description des installations, accessoires, matériel
- Justificatifs :

La copie de la déclaration d'activité, telle que précisée au 1^o du IV de l'article L. 914-6 du code rural, de l'établissement ou de l'élevage concerné (récépissé de déclaration à la DSV).

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, **Monsieur Prénom Nom**,

Né le

Demeurant au

Déclare n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pour infraction aux dispositions législatives et réglementaires afférentes à la protection et à la santé des animaux.

Fait à Ville, le

Prénom Nom

CURRICULUM VITAE

[NOM Prénom]

[Adresse]

[Code postal VILLE]

Téléphone : [numéro] - Télécopie : [numéro]

Date de Naissance : [jour mois année]

Lieu de naissance : [Commune (Département)]

Nationalité : [nationalité]

Situation familiale : [situation familiale]

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Vos activités professionnelles successives (en commençant par la ou les plus récentes)

ETUDES :

Vos diplômes les plus élevés (ou votre niveau d'études maximal) dans les différents domaines que vous avez étudiés

ACTIVITÉS ASSOCIATIVES RELATIVES AUX OISEAUX :

Membre d'un club local ?

Membre d'un club technique ?

Membre d'une fédération d'éleveurs nationale ?

Remarques particulières (animation de conférences...)

DIVERS :

Permis de conduire (catégorie ?) ?

Centres d'intérêt ?

Compétences particulières en dehors de votre profession (ex : informatique, botanique...)?